



Reconnaissance AEAJ N° 24114

Titulaire
Promat AG
Industriestrasse 3
9542 Münchwilen
Schweiz

Fabricant
Promat AG
9542 Münchwilen
Schweiz

Groupe 222 - Vitrages verticaux

Produit PROMAGLAS 30, 485.10

Description Cloison en cadre de bois dur, E=75mm, vitrage PROMAGLAS 30 Typ 1-0 (E=17mm, Lmax=2945mm, Smax=3,2m²), avec porte incorporée

Utilisation EI 30
Htest=3000mm,
incorporation porte selon l'extension du domaine d'application
Utilisation voir pages suivantes

Documentation EMPA, Dübendorf: Rapport d'essai '457 325/40' (27.10.2011), Renseignement technique '459 752/110' (24.08.2012); ETH, Zürich: Expertise '841 233/40' (18.04.2007); VKF ZIP AG, Bern: Rapport d'expertise '104 2018 70' (17.01.2018), Rapport d'expertise '104 2018 72' (20.02.2018); EMPA, Dübendorf: Complément '-' (27.05.2013), Courrier '-' (02.04.2013)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1364-1

Appréciation Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité 31.12.2028

Date d'édition 02.03.2023

Remplace l'attestation du 04.11.2020

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, annexe A, chap. A5.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité. Les autres modifications ne sont pas autorisées.

- Diminution des dimensions linéaires des vitres.
- Modification du ratio géométrique des vitres sous réserve que la plus grande dimension de la vitre et sa surface ne soient pas augmentées.
- Diminution de la distance entre montants ou traverses.
- Diminution des entraxes des fixations.
- Augmentation des dimensions des montants du châssis.
- Modification de l'angle de l'installation supérieure à 10° par rapport à la verticale.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: B_{max} =illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

H_{max} selon l'extension du domaine d'application



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Renseignément technique, EMPA Dübendorf, n° 459 752/110 du 24.08.2012

- a) Profilés du cadre (67x20mm)
- b) Montage avec/sans tablier ou socle en plaques Promaxon.
Montage uniquement avec une attestation d'utilisation AEA I valable.
- d) Le montage des vitrages suivants est possible:
Promaglas 30 Typ 1-0, Typ 2-0, Typ 3-0, Typ 10-0
Lmax=2945mm Smax=3,27m²
Vitrage au dessus de la traverse horizontale: Lmax=2509mm, Smax=2,61m²
- e)
Montage de portes systèmes „VSSM“
Montage de portes systèmes „RWD Schlatter“
Montage uniquement avec une attestation d'utilisation AEA I valable.

Expertise, EMPA Dübendorf / EPFL Zürich, n° 841 233/40 du 18.04.2007

- Hmax=10000mm*
*Hauteurs supérieures à 3000mm subordonnées à l'autorisation de l'autorité cantonale, les preuves par voie de calcul sont à soumettre.

Complément, EMPA Dübendorf, du 27.05.2013

- 4
Hauteur max. de la cloison avec tablier et socle=4500mm
Avec tablier en plaques Promaxon, Hmax=1500mm
Avec socle en plaques Promaxon, Hmax=300mm

Rapport d'expertise, VKF ZIP AG Bern, n° 104 2018 70 du 17.01.2018

- Montage dans pl

Rapport d'expertise, VKF ZIP AG Bern, n° 104 2018 72 du 20.02.2018

- Avec raccord au tablier: Hmax=1000mm
- Avec raccord au socle: Hmax=430mm
- Hauteur totale tablier et socle: Hmax=1000mm
- Exécution tablier et socle : Profilés d'acier, recouverte des 2 côtés de Promatect-H

Expertise Basler & Hofmann Nr. 6050.300_100 du 06.04.2020

- Exécution en cadre applique